

## BLOC-NOTES

**Journée gourmandises**

■ Samedi 10 avril, le CSC des Châtaigniers accueille tous les gourmands de la vie pour une journée découverte : fabrication de sablés, découverte de la sophrologie, bourse aux recettes, ateliers pour les enfants... A partir de 14h30 sur la place des Délices (165 rue Jean Paul Sartre). Renseignements : 04 79 72 47 65.

**L'exposition Groënland**

■ Une visite guidée de l'exposition *Groënland, passé présent* est assurée par Agnès Biau, photographe et conceptrice de l'exposition, samedi 10 avril à 15h à la Galerie Eurêka.

**Découvrir le théâtre Charles Dullin**

■ Les guides-conférenciers de Chambéry et l'équipe de l'Espace Malraux assureront, samedi 10 avril à 15h, une visite guidée du théâtre Charles Dullin. Nombre de places limité. Inscription obligatoire au 04 79 70 15 94.

**Matinée nettoyage**

■ Les membres de la commission environnement du conseil de quartier de Chambéry-le-Vieux vous invitent à les rejoindre pour leur traditionnelle matinée nettoyage qui aura lieu samedi 10 avril. Nouveauté cette année : un petit débroussaillage des sentiers de promenade. Rendez-vous dès 8h place Paul Vachez.

**L'histoire de Téfal au cinéma**

■ Jeudi 15 avril à 20h30, le cinéma Forum propose une projection de *Une histoire attachante* de Nicolas Truffet. Le film retrace, à travers les témoignages d'anciens salariés, l'histoire de l'implantation et du développement de Téfal à Rumilly. Renseignements : 04 79 72 38 71.

**Découvrir le Bugey**

■ Mercredi 26 avril, Chambéry animation organise une soirée-dégustation des vins du Bugey, une nouvelle AOC. Rendez-vous à 19h au restaurant La Pause au Bourget-du-Lac. Renseignements et inscriptions avant le 20 avril au 04 79 72 36 50. Tarif : 42 euros.

**Mettez l'italien dans votre CV**

■ La société Dante Alighieri, dont le comité local oeuvre à Chambéry depuis bientôt cinquante ans, pour la diffusion de la langue et de la culture italiennes, propose d'officialiser votre connaissance de l'italien par un diplôme. Le « P.I.i.d.a. » est délivré par le siège central de la Dante Alighieri à Rome. Il est reconnu dans l'Union européenne. Vous pourrez donc le faire figurer sur votre CV. La prochaine session de validation se déroulera au mois de mai. Les inscriptions sont prises jusqu'au 20 avril. Rens : 04 79 62 23 48 (en soirée) ou lors des permanences (jeudi de 17 à 18h30) à la maison des associations de Chambéry.



La profession vient de signer, au ministère de l'Intérieur, une « charte d'achats responsables » avec la Sncf, premier client des entreprises de sécurité privée en France. (DR)



Michel Ferrero est président du syndicat national des entreprises de sécurité depuis un an.

Michel Ferrero, p.d.g. de ETS - SRA

## « Notre profession est en mutation »

A la tête d'une société de sécurité depuis trente ans, Michel Ferrero préside le syndicat national des entreprises du secteur depuis un an. Une première pour un provincial.

**C**omment ont évolué les métiers de la sécurité privée depuis votre élection à la tête du syndicat ?

Mes prédécesseurs avaient déjà lancé, il y a plusieurs années, une refonte totale de la vision de cette profession, par des signatures de chartes de déontologie, par la création d'un code de bonnes pratiques. Depuis un an, nous avons accéléré les choses. Nous nous sommes rapprochés du ministère de l'Intérieur et nous avons lancé, conformément à mon discours d'investiture, le programme « Ateliers pour l'avenir ».

**A quoi servent ces « Ateliers » ?**

Il fallait expliquer à nos entreprises et au ministère de l'Intérieur, l'importance de dresser un état des lieux de la profession. Il faut regarder ce qui se passe chez nous et prendre conscience du travail qu'il reste à faire. Ces « Ateliers », présentés au mois d'octobre à Aix-les-Bains, ont été repris par le ministère dès le mois de novembre et toutes les organisations patronales de la sécurité ont été conviées à rejoindre ces ateliers.

**Quelles sont les premières actions menées ?**

Nous sommes dans l'attente des premiers résultats. Nous attendons beaucoup du ministère. Des promesses ont

été faites et il ne faut pas parler de nous que lorsque ça ne va pas. Il ne faut pas s'occuper de nous que lorsque les médias évoquent tel ou tel dérapage d'un agent. Souvent, il y a de grandes déclarations et puis plus rien. C'est ce que je dénonce. Il y a eu beaucoup de promesses et maintenant, ça traîne un peu.

**Justement, où se situe la réalité de votre profession par rapport à l'image qu'en renvoient les médias ?**

Sur le terrain, c'est 99% de choses qui se passent bien et 1% de choses qui se passent mal. Seulement, on ne parle de nous que pour les choses qui se passent mal. Aujourd'hui, dans un pays où il y a des chômeurs, notre profession voudrait embaucher mais ne peut plus. Nous avons voulu professionnaliser. Nous avons voulu installer des filtres pour embaucher des gens sérieux. Nous avons mis en place des cartes professionnelles et personne n'en parle, alors que c'est positif, que ça existe. Nous voulons inciter les jeunes à rejoindre notre profession. Elle est en pleine mutation.

**Quelles évolutions souhaitez-vous ?**

Si un de nos chiens mord quelqu'un, nous faisons la « Une » des journaux, et tout le monde s'intéresse à nous, surtout s'il y a des élections, puis on nous oublie. Au-

jourd'hui, mon rôle de président est de mettre en avant toutes les choses positives que fait la profession. Nous créons des emplois, mais on ne peut plus recruter car les préfectures qui doivent délivrer les cartes professionnelles n'ont pas le temps de le faire. Seulement un tiers des cartes professionnelles sont distribuées. Seulement 100 000 cartes alors que le besoin est de 150 000. Aujourd'hui, 50 000 personnes travaillent dans l'illégalité, sans carte professionnelle. Ce n'est pas normal. Nous dénonçons cette situation pour que demain, on ne vienne pas dire aux chefs d'entreprise : « Vous n'avez pas respecté les règles. » Il est important que nous ayons les moyens de travailler dans de bonnes conditions.

**Cette situation ne démontre-t-elle pas que votre profession a grandi trop vite ?**

Le métier a évolué vite. Mais, c'est vrai depuis les années 1987-1988, même si à l'époque personne ne parlait de nous. La profession a sa part de responsabilité, car elle aurait dû monter au créneau plus tôt. Je me suis présenté à la présidence du syndicat national des entreprises de sécurité car je trouvais que les choses n'allaient pas assez vite. Il faut désormais que la profession parle d'une seule voix, pour que le ministère

ne profite pas de nos divisions. Aujourd'hui, c'est fait. On parle d'une même voix et on nous écoute. Si nous avions commencé à en parler il y a quinze ans, nous n'en serions pas là.

**Que diriez-vous à un jeune qui souhaite trouver du travail dans la sécurité ?**

Je lui dirais que c'est un beau métier, un métier d'avenir, mais il faut choisir la bonne entreprise et le bon patron. Aujourd'hui, la profession est réglementée. Des règles existent, mais elles doivent être respectées. Si on dit : « il y a 70 heures de formation pour obtenir le certificat de base », il faut faire ces 70 heures. Mais, il y a encore des entreprises qui font passer ce certificat en 30 ou 32 heures.

Nous dénonçons cette situation tous les jours. Je viens de faire signer une charte de bonne conduite aux centres de formation, afin que les règles soient respectées : 70 heures de formation et 32 heures sur le terrain. Si le patron ne fait pas faire ces formations, il faut vite changer d'entreprise. Il faut rejoindre les entreprises qui ne trichent pas.

**Avec de tels propos, vous ne devez pas vous faire que des amis.**

Nous demandons à nos adhérents d'être exemplaires. Les efforts qu'ils font en permanence vont dans le bon sens.

PROPOS RECUEILLIS  
PAR PATRICK PLAISANCE

## La sécurité privée va encore gagner du terrain

► En quinze ans, les métiers de la sécurité ont vécu une mutation importante, notamment avec l'arrivée des dispositifs de surveillance électronique. Les années à venir devraient aussi être marquées par de nombreux changements. « Nos missions vont évoluer. La formation de notre personnel sera encore accrue, car l'Etat nous confie de plus en plus de missions. Aujourd'hui, la surveillance de tribunaux, de préfectures, de casernes, demain le transfèrement des prisonniers entre les prisons et les tribunaux. Cela augure de bons jours pour la profession, mais il faut être lucide, nous ne ferons ça que lorsque la profession se sera mis au niveau de professionnalisation nécessaire à ces missions. Si elles ne se structurent pas mieux, les 4 000 entreprises françaises ne pourront pas continuer comme ça. Aujourd'hui, il y a encore trop de structures qui font tout et n'importe quoi », constate Michel Ferrero.